



Bien préparer ton recensement

# EN 5 ETAPES



Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 1

ETAPE 2

Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille



Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 3

ETAPE 4

L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans ( la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires )



Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

ETAPE 5

## ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale ( Baccalauréat / Brevet professionnel ... )



En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse ( CSNJ ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.



Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers  
 Quartier Aboville  
 7 Bd du Colonel Barthal  
 BP 90647  
 86000 POITIERS  
 ✉ csnj-poitiers.trait.fct@intradef.gouv.fr  
 ☎ 09 70 84 51 51

RECOMMANDÉ

